



Délibération n° 44 / 2020

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
- 9 OCT. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. DELAUZE Daniel, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à M. MESSINA Gaspard), M. CHOLBI Jean-Claude (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), Mme DE BLOCK Jasmine (pouvoir à Mme GUYONNET Gaëlle), M. GERVAIS Marc (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne).

Absents non excusés :

M. ARCAY Martin, M. GRILL Christophe.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Jeunesse - Education – Règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires –  
Modification**

*Mme Danièle DUBOUCHER, adjointe au maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, expose au conseil municipal :*

Madame DUBOUCHER indique que suite au retour d'expérience de l'année scolaire 2019-2020 de la part des acteurs utilisateurs : parents – directeurs ou directrices des ALP et ALE, coordinateur enfance jeunesse, personnel administratif et élus, des modifications et des précisions sont à apporter sur le règlement intérieur pour la prochaine rentrée scolaire.

Toutes ces modifications ont été présentées en commission éducation-jeunesse le 16 septembre 2020, cette dernière ayant donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications ;
- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 44/2020**

**Objet : Jeunesse - Education – Règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires –  
Modification**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2020  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN